

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 12 juillet 2013
(convocation du 1 juillet 2013)

Aujourd'hui Vendredi Douze Juillet Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, M. VERNEJOUL Michel, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude
M. PIERRE Maurice à Mme. CARTRON Françoise
M. ROSSIGNOL Clément à M. JOANDET Franck à partir de 10h30
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10h et à partir de 10h30
Mme. LACUEY Conchita à M. HERITIE Michel
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre à partir de 12h
M. ANZIANI Alain à M. TRIJOLET Thierry
M. BAUDRY Claude à Mme. EWANS Marie-Christine
M. CAZENAVE Charles à M. DUCASSOU Dominique
M. CHARRIER Alain à M. LAGOFUN Gérard
Mme COUTANCEAU Emilie à Mme DELTIMPLE Nathalie à partir de 12h15
M. DAVID Jean-Louis à M. SOLARI Joël
M. DOUGADOS Daniel à M. LABISTE Bernard

Mlle EL KHADIR Samira à Mme FOURCADE Paulette à partir de 12h15
M. GUICHOUX Jacques à Mme. DE FRANCOIS Béatrice
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. DAVID Yohan à partir de 12h40
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
Mme. LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic
Mme. LIMOZIN Michèle à Mme. FAORO Michèle
M. LOTHAIRE Pierre à M. RAYNAL Franck
Mme. MELLIER Claude à Mme. ISTE Michèle
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. TOUTON Elisabeth
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine

EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

LA SEANCE EST OUVERTE

**AMBARES et LAGRAVE - BASSENS - Contrat de co-développement Fiche «
Protocole d'accord LGV - Itinéraires routiers empruntant le pont du Lyonnais » -
Aménagement de voirie entre la rue d'Ambarès à Bassens et la rue André
Lignac à Ambarès et Lagrave - Dossier définitif du projet - Décision**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

1 – Contexte de la concertation

Dans le cadre de la programmation des contrats de co-développement 2012-2014 concernant la commune d'Ambarès et Lagrave, la Communauté urbaine de Bordeaux envisage de réaliser un aménagement de voirie entre la rue d'Ambarès à Bassens et la rue André Lignac à Ambarès et Lagrave, en intégrant des modes doux en site propre (piétons, cyclistes) afin d'améliorer la desserte du secteur.

La concertation publique s'est déroulée du 27 juin 2012 au 19 décembre 2012 inclus.

Son bilan a été approuvé par délibération n°2013/0 070 en date du 1 mars 2013.

L'analyse des contributions a permis de relever un avis majoritairement favorable à ce projet d'aménagement de voirie.

A l'issue de cette concertation, il est proposé d'arrêter le dossier définitif du projet dans sa nature et ses caractéristiques essentielles et le tenir à la disposition du public.

2 – Présentation du dossier définitif du projet

Le projet d'aménagement de voirie se situe sur les communes d'Ambarès et Lagrave et de Bassens.

Il est proposé d'arrêter un projet de voirie de 1,2 km décomposé comme suit :

Tronçon rue de Formont : entre la rue de Gobole et la rue Jean Jaurès

- requalification de la voie existante avec création d'une piste cyclable bidirectionnelle unilatérale et de trottoirs.

Tronçon concernant l'emplacement réservé de voirie P 188 inscrit au Plan Local d'Urbanisme

- création d'une voie nouvelle entre les rues Jean Jaurès et André Lignac ;
- réalisation d'un nouvel ouvrage de franchissement de la voie ferrée au niveau du secteur du Lyonnais avec un profil en travers composé d'une chaussée, de deux trottoirs et d'une piste cyclable bidirectionnelle ;
- démolition de l'ouvrage existant.

3 – Eléments financiers

Le coût de cette opération, estimé à 6,579 M€ TTC (valeur mars 2013), comprend les acquisitions foncières, les travaux de voirie, l'ouvrage de franchissement de la voie ferrée, la démolition de l'ouvrage existant y compris les mesures compensatoires.

Des acquisitions foncières étant requises, les services préfectoraux seront sollicités afin de déterminer la suite de la procédure.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la présente délibération :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme notamment l'article L.300-2,

VU le Code de l'Environnement,

VU la délibération n°2013/ 0070 en date du 1^{er} mars 2013 approuvant le bilan de la concertation publique,

VU le dossier définitif du projet ci-annexé,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT que l'opportunité du projet n'est pas remise en cause par le résultat de la concertation et que la nature et les caractéristiques essentielles du projet constituent les meilleures réponses aux objectifs, confirmés par les résultats de la concertation, d'amélioration de la desserte du secteur et d'intégration des modes doux en site propre ;

DECIDE

Article 1 : d'arrêter, suite à la concertation, le dossier définitif du projet d'aménagement de voirie entre la rue d'Ambarès à Bassens et la rue André Lignac à Ambarès et Lagrave, dans sa nature et ses caractéristiques, telles que présentées dans le document annexé.

Article 2 : de tenir à disposition du public, aux jours et heures d'ouverture habituels de la Communauté urbaine de Bordeaux, le dossier définitif du projet, à la Direction des Grands Travaux et des Investissements de Déplacement, service maîtrise d'ouvrage.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 12 juillet 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
29 JUILLET 2013**

PUBLIÉ LE : 29 JUILLET 2013

M. ALAIN DAVID